

SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DE LA CONSOMMATION ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

@MartinePinville

Paris, le 23 août 2016 N° 1551

Martine PINVILLE lance un nouvel appel à projets pour les Contrats de « Structuration de Pôles Touristiques Territoriaux »



A Granville (Manche) pour rencontrer les élus et les professionnels du tourisme, Martine PINVILLE, secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie Sociale et Solidaire a annoncé ce mardi le lancement d'un 2^{ème} appel national à projets SPôTT.

Un an après la mise en place des contrats de Structuration de Pôles Touristiques Territoriaux dits « SPôTT » par son Secrétariat d'Etat, Martine PINVILLE est venue échanger avec les acteurs du contrat SPôTT « Le Littoral Manchois : une destination écotouristique à dynamiser », l'un des douze contrats retenus suite au premier appel à projets lancé en juin 2015 pour développer l'offre touristique en France. A l'issue de cet échange, elle a annoncé sa volonté de poursuivre le déploiement de ce dispositif en lançant un nouvel appel à projets SPôTT à destination des acteurs publics et privés du tourisme.

Les contrats SPôTT répondent au besoin de développer et de valoriser l'offre touristique française pour assurer la pérennité de ce marché qui représente, en 2015, 7% du PIB français. La démarche est collective : elle fédère des acteurs publics ou privés d'un territoire autour d'un diagnostic sur les atouts locaux à valoriser (ressources, valeurs et savoir-faire) et d'un plan d'action visant à renforcer l'offre en matière de qualité, d'attractivité et de tourisme social et solidaire pour les touristes français et étrangers. Les contrats SPôTT viennent compléter le dispositif des contrats de destination qui promeuvent vingt territoires en France auprès de la clientèle internationale.

Pour Martine PINVILLE, « Notre priorité est de maintenir la France au premier rang des destinations touristiques dans le monde mais aussi de consolider le marché du tourisme français tout en permettant à toujours plus de familles de partir chaque année en vacances. Les contrats SPôTT permettent de renforcer l'identité et l'offre touristiques de nos territoires et donc l'attractivité et le rayonnement des destinations françaises, dans leur qualité et leur diversité ».

Le deuxième appel à projets lancé le 23 août 2016 permettra d'élargir l'accompagnement de l'Etat à de nouveaux territoires. Lors de la sélection des projets, la priorité sera donnée à la cohérence d'une offre touristique structurée autour d'atouts naturels, patrimoniaux, artisanaux ou encore qui ont vocation à devenir des références touristiques. Un patrimoine historique ou industriel, des spécialités artisanales, des sites naturels, des activités ludiques ou sportives propres au territoire





pourraient par exemple constituer un ou des axes forts de l'offre touristique proposée. Les projets sélectionnés bénéficieront d'une aide d'ingénierie de la part de l'Etat et de l'opérateur Atout France.

L'appel à projets géré par la Direction Générale des Entreprises (DGE) en lien avec les Directions régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) est ouvert jusqu'au **31 octobre 2016, 16 heures** ; les dossiers pourront être déposés à l'adresse suivante : http://www.entreprises.gouv.fr/tourisme/contrats-spott2016

Contact presse

Cihem GHARBI et Sabrine SASSI: 01 53 18 44 13 - sec.secacess-presse@cabinets.finances.gouv.fr

